

# Union & Dynamisme

pour Saint Christol lez Alès

*Le Journal de l'opposition municipale*

## EDITO

S'il y a bien un domaine où nos élus du groupe majoritaire ont compris qu'il ne fallait pas faire des économies, c'est celui de la communication, où là on dépense sans compter. Sous l'impulsion de certains de leurs « commissaires politiques », (dont l'élu délégué aux affaires communautaires qui excelle dans l'art de vous faire avaler les couleuvres), ils sont à présent passés maîtres dans l'art de la désinformation : par exemple, lors du dernier conseil municipal, il ignorait que le concours d'architecture avait déjà été organisé par l'agglo pour le gymnase du lycée, et l'architecte désigné.

Mais mise à part cette poudre aux yeux et l'augmentation des impôts, quoi de neuf sur St Christol ?

### RIEN DE TRÈS INNOVANT !

#### *Politique Sociale*

Vous dites faire des actions à destination des retraités, pyramide des âges oblige avec le « papy boum » c'est effectivement un bon créneau qui de surcroît est peu gourmand en deniers publics, mais d'autres avant vous y ont pensé (par exemple le maire d'Alès), qui les fait amener voter en bus... au moins leurs intentions sont claires, ils n'avancent pas masqués...

Pour le reste, si ne nous sommes pas contre l'aide et le soutien aux publics fragilisés et démunis – par exemple pour les jeunes nous ne pouvons qu'approuver une mesure déjà prise par le Conseil Régional (l'aide au financement du permis de conduire) – mais avec la politique de Sarkozy qui préserve les plus riches, ce sont les classes moyennes, celles qui paient les impôts que vous avez augmenté qui sont les plus pénalisées.

Sans eux tout notre système tombe par terre, c'est eux la véritable force vive de la nation, ne vous y trompez pas !

### RIEN DE TRÈS CONSTRUCTIF !

#### *Patrimoine*

Lors de travaux de restauration des monuments, par exemple le remplacement de la plaque en marbre de la pyramide où la réfection du lavoir de Montèze, même si ces actions relèvent d'un intérêt certain, faire des inaugurations systématiques nous semble abusif et surtout intéressé. D'autant plus, qu'à quelques mètres du lavoir de Montèze, on trouve au début du chemin de la Source des ornières qui ne permettent plus le passage des véhicules (depuis les fortes pluies du 7 septembre 2010), et que cet argent aurait été mieux employé à goudronner ce lieu.

#### *Economie*

Vous vous félicitez de l'implantation de nouvelles enseignes sur la commune, pour beaucoup ce sont des gens en proie au chômage et qui essaient par ce biais de s'en sortir... Nous leur souhaitons bien sûr

*Avec cette municipalité :  
la caserne des pompiers  
fait long feu !...  
...et vos impôts locaux  
flambent : + 10 %*

de réussir, mais ça ne vas pas être si simple pour eux...

Vous avez aussi oublié de « faire la pub » à la société qui vend des salons, implantée sur le site des anciens établissements KITOUT, pourtant ils sont promis à un bel avenir !

Quand aurez-vous compris qu'il faut créer de l'activité durable, par exemple près du lycée... mais là, désolé vous n'y êtes pour rien, c'est un héritage de l'ancienne municipalité.

#### **Environnement**

Le gouvernement Sarkozy vote une loi qui permet aux Collectivités territoriales de lever une taxe sur la publicité extérieure, vous de votre côté, vous vous empressiez de la mettre en application tout cela dans le but de « faire du fric »... peu importe si cela fragilise nos entreprises...

### CONSEIL MUNICIPAL - UN PAS EN AVANT.... ET ÇA CONTINUE !

Mais quand on vous dit qu'ils nous écoutent, bon d'accord, surtout quand la population de St Christol nous donne raison :

Abandon du projet d'antenne Wimax sur Montèze.

Abandon de la notation du personnel municipal.

Abandon du premier projet d'extension du groupe scolaire Mari-gnac.

Quand ils s'entêtent c'est pire :

Suite à la refonte du projet de contournement de notre ville, on nous annonce à présent que les enquêtes seront lancés en 2011... on a juste pris 3 ans de retard (elles étaient initialement prévues en 2008).

Application au personnel municipal des points d'évaluations conforme décret d'application du 29 juin 2010... fait par le gouvernement Sarkozy.

On va quand même espérer qu'ils arrivent à faire quelque chose durant ce mandat, sinon ce serait du jamais vu depuis fort longtemps !

**Nous souhaitons à l'ensemble des St Christolens de passer de bonnes fêtes de fin d'année et nos meilleurs vœux. Si le cœur vous en dit, rendez-vous le 2 janvier 2011 à la maison pour Tous pour notre Grand Loto Annuel.**

Sébastien GIL  
Président  
d'«Union et Dynamisme  
pour St Christol »



# LA VERITE SUR LA CASERNE DES POMPIERS

## L'ORIGINE

Initiée dans les années 2000 (du temps où le Colonel Valette commandait la caserne d'Alès) la nécessité d'implanter une caserne en zone sud de l'agglomération alésienne s'imposait afin d'améliorer la protection des personnes et des biens dans ce secteur en constante expansion.

La municipalité de St Christol sollicitée à l'époque comme lieu d'implantation de la dite caserne fut amenée à proposer un site entre St Christol et Bagard, au débouché d'une portion de la voie de contournement (soit sur La Draille où un terrain fit l'objet d'une promesse de vente, soit à proximité des établissements Coudéne). Pendant un certain temps le projet soutenu conjointement par la municipalité et le conseiller général et surtout le Président Alary du Conseil Général en resta là, car il se heurtait au manque « d'enthousiasme » du Commandant Royer du Groupement et du Président du SDIS à l'époque, le Dr Flaissier quant à sa localisation.

## UNE ACCELERATION SIGNIFICATIVE

Il fallu attendre une réunion, en mairie, le 8 novembre 2007, suivie d'une visite sur le terrain en présence du Dr Flaissier, Président du SDIS, de J. Vally, Vice Président, de J-M Suau, Conseiller Général, du Colonel Simonet, Directeur du SDIS, du Maire et de son chef de Cabinet pour que la situation se débloque. En effet, ce jour là, nous fut communiqué un rapport conjoint du Commandant Paletti, patron de la caserne d'Alès et du capitaine Mijoule du groupement qui concluait sur 2 points :

-La nécessité, afin d'améliorer le temps d'intervention des secours, d'implanter une caserne en zone Sud.

-L'emplacement idéal pour cette implantation afin de la rendre la plus efficace possible : **entre Alès et Saint Christol.**

Sur la base de ce rapport avalisé par tous les participants, le Maire fut amené à proposer un nouveau site pour la caserne : les terrains en cours d'achat de l'INRA. Cette proposition fut suivie d'une visite immédiate sur le terrain qui séduisit tellement les participants qu'ils envisagèrent même non seulement d'implanter la caserne mais aussi de réutiliser les bâtiments existant pour les bureaux du groupement. Mieux même sur le terrain, le Dr Flaissier proposa la programmation du Projet : études en 2009, travaux en 2010, mise en service en 2011 de la caserne.

## ZONE INONDABLE

Vous lirez, dans un article dans ce même numéro, ce qu'il faut entendre par zone d'Alés résiduel, et combien **il est facile de démontrer qu'une partie**

**non négligeable du terrain proposé pour la caserne N'EST PAS INCLUSE DANS CETTE ZONE.** Combien, il est facile de contester les limites de ladite Zone fixées par LE PPRI dans ce secteur sur la base d'une étude sérieuse de terrain tant scientifique que par expérience et vécu.

-Ce que signifie réellement zone d'Aléa Résiduel : à supposer qu'elle existe sur ce site (ce qui n'est pas prouvé) : la hauteur d'eau sur le terrain reste toujours inférieure à 0,50cm et réclame simplement une adaptation des bâtiments par vide sanitaire, ce que prévoyait l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols) sur toute la commune et ce qu'a supprimé l'actuel PLU (Plan Local d'Urbanisme) adopté par la municipalité actuelle. Bref on est très loin de la submersion si complaisamment décrite par les opposants au projet pas toujours innocents.

-Combien il est facile de réfuter l'argument de l'impossible sortie des Pompiers, tout simplement en aménageant une sortie sur la rue Vago, (à l'intérieur des limites de l'agglomération de Saint Christol, donc sous gestion municipale) couverte par des feux tricolores, comme pour la caserne d'Alès.

## EN CONCLUSION (sous forme de questions)

Pourquoi la municipalité actuelle n'a rien fait sur ce dossier, sinon le subir en disant comme d'habitude que c'est la faute aux autres ? Cela ne lui fait qu'un échec supplémentaire dans ce secteur après le Palais des Sports et Renault Trucks !!!

Contrairement à ce que certains qui n'y connaissent rien affirment, l'implantation de la caserne en ce lieu sur Saint Christol ne relevait pas d'un effet de « gloriole » de la part de la municipalité précédente mais des conclusions d'un rapport des responsables sur le terrain des Pompiers pour une plus grande efficacité des secours !!!

Enfin, puisque certains de tous bords se découvrent subitement une fibre communautaire en proposant la caserne à Bagard, pourquoi ne pas leur suggérer de demander à la Communauté du Grand-Alès d'implanter un centre aéré et de loisirs communautaire sur les 2 hectares de terrains de Boujac qu'elle possède (anciens tennis de Boujac) et qu'on ne nous parle pas de l'étroitesse de la desserte, les minibus passent et puis si les enfants ne peuvent pas faire 100 mètres à pieds dans le cadre d'un centre de loisirs sans parler de la possibilité d'utiliser les 4 hectares du site de Maintenargue à proximité. Voyez bien que nous sommes constructifs et en plus ça ne couterait rien à la Commune !!!

J.S.



## A PROPOS DU GYMNASE DU LYCEE PREVERT

Cela fait maintenant plus d'un an que le Lycée Prévert est ouvert sur Saint Christol et toujours pas de gymnase ce qui n'a pas l'air de préoccuper, particulièrement la municipalité locale !

A ce sujet précisons les responsabilités, si la construction du Lycée et de son plateau sportif relève de la compétence de la région qu'elle a d'ailleurs assumée, la construction du gymnase

est de la compétence de la collectivité locale du lieu d'implantation du Lycée, normalement, Saint Christol. En réalité la commune a transféré la compétence des équipements sportifs à la Communauté d'agglomération du Grand Alès. C'est donc cette dernière, qui doit réaliser le gymnase.

A l'origine, la précédente municipalité avait même envisagé, en accord avec l'Agglo du Grand Alès, la construction d'un palais des sports communautaire à côté du Lycée

En plus le précédent maire avait obtenu du Président de la Région une subvention exceptionnelle de 1 millions d'euros pour cet équipement sportif et envisager une négociation supplémentaire en cas de réalisation d'un Palais

des sports.

Aujourd'hui où en est-on ? Le Palais des Sports est devenu un simple gymnase. Un concours d'architecture a été organisé et l'architecte désigné (M. Berardi) ce que semblait superbement ignorer le délégué communautaire exclusif ! L'architecte désigné a même fait un chiffrage de l'opération 2,8 millions d'Euros ce qui dépasse le coût d'objectif fixé par l'Agglo : 2 millions d'euros (financés pour 1 millions par l'Agglo et 1 million par la Région).

Aujourd'hui, le projet paraît lancer puisque l'architecte annonce un démarrage des travaux pour juillet 2011.... si tout va bien et la fin du chantier en Mai Juin 2012.

Entre temps 2 questions majeures se posent : quel sera le coût d'objectif retenu et en conséquence la qualité de la réalisation ? QU'a fait et proposé la municipalité pour accélérer et améliorer le projet dont les associations st christolennes pourront bénéficier hors du temps scolaire : RIEN !!!

Pendant ce temps à l'initiative de son Président, l' Agglo construit un magnifique complexe sportif en Prairie pour les associations alésiennes. Les équipes pédagogiques, les élèves et parents d'élèves du Lycée Prévert sans gymnase de puis plus d'un an et pour un an et demi encore, les associations locales avec le Foyer engorgé apprécieront l'efficacité de l'actuelle municipalité !!!

# URBANISME : DE MIEUX EN MIEUX

## LE NOUVEAU PROJET SUR LE TERRAIN MOLINES (prés de Château)

Personne n'en a entendu parler : simplement au dernier conseil, on a appris que le Permis de construire avait été accordé en juillet pour 42 logements dont 15 sociaux. Il remplace un projet de la précédente municipalité portant sur 37 logements en accession à la propriété sous la forme de 4 immeubles en toiture tuiles, présentant des décalages de niveaux, des galeries méditerranéennes en façade et un cheminement piétonnier ouvert au public le long des oliviers. Le nouveau projet accepté par la municipalité se présente sous la forme de 2 blocs de béton avec toiture en terrasse, l'un de 27 logements, l'autre de 15 sociaux ... allez voir c'est génial : 2 blocs de 2 étages... à côté du château... le style « Prés St Jean » à proximité du vieux village. Quant à la voie verte, aux oubliettes. Si Si, l'architecte est écolo puisqu'il a prévu des garages, boîte à sucre, aux toitures végétalisées !!! Mieux même, lors d'une réunion publique, à la question : « le bassin de rétention de cette opération paraît insuffisant ? », il fut répondu par le spécialiste municipal : « oui mais les toitures des garages feront rétention » Ben alors on ne risque rien !!!

## LE PROJET DU PLANAS

Il y aurait dans le quartier du Planas sur un terrain d'environ 7000m<sup>2</sup>, un faux vrai projet de lotissement ! En effet ce terrain vient d'être l'objet d'un partage familial entre trois héritiers, chacun d'eux prévoit sur le lot lui revenant, une division lui permettant de réaliser 2 constructions. Bilan : 6 constructions minimum sur ledit terrain, tel d'ailleurs que le présente un plan à l'entrée du terrain. Si nous ajoutons un COS (coefficient d'occupation au sol) de 0,30 cela permet sur un lot de 1500m<sup>2</sup> de construire 450m<sup>2</sup>. Multiplier par 6 lots vous voyez ce que cela donne ! Mais il paraît que ce n'est pas un lotissement et le promoteur

du projet se contente donc de déposer 3 déclarations préalables ouvrant droit à la construction sur les 6 lots concernés, il restera bien sûr à la charge des acheteurs éventuels l'amenée de l'eau, l'électricité, le tout à l'égout et la desserte. de chaque terrain. Enfin, en ce qui concerne les risques d'inondation pour les habitations en aval le long du ruisseau qui rejoint le ruisseau central : rien n'est prévu puisque ce n'est pas un lotissement. Et la municipalité à première vue ne prévoit rien, si ce n'est des bassins de rétention individuels que tout le monde y compris Alès abandonne car totalement inopérants et inefficaces. A titre d'information, il faut savoir que la précédente municipalité avait prévu de rendre inconstructible le bas du terrain sur 35m (tennis compris) et d'y imposer la réalisation d'un bassin de rétention le long du ruisseau fonctionnant en zone d'épandage comme c'est le cas plus en aval. Mais il paraît que nos nouveaux responsables municipaux ne peuvent rien faire à ceci près que le PLU (Plan Local D'Urbanisme) prévoit concernant cette zone dans son article. Eaux pluviales : « dans le cadre d'opération d'ensemble il est exigé un système de collecte des eaux pluviales constitué d'un réseau et d'un ou plusieurs bassins de rétention dimensionnés au regard des besoins générés par l'opération sur la base de 200 litres d'eau par mètre carré imperméabilisé »

Alors si le projet du Planas n'est pas une opération d'ensemble, il faudra qu'on nous précise ce que c'est, d'ailleurs le plan exposé au début du terrain ne laisse pas de doute à ce sujet !

Mais il est vrai qu'on peut s'interroger actuellement sur la manière dont est géré l'urbanisme à St Christol, sans parler de lotissement en cours à Montèze en limite de zone inondable du Carriol !

Jean SIRVIN

## REMARQUES AU COMMISSAIRE ENQUETEUR CONCERNANT LE PPRI SUR LA COMMUNE :

Sans vouloir contester les grandes lignes du zonage d'ensemble du PPRI sur la commune, permettez nous de vous faire quelques remarques d'importance concernant la zone en jaune sur le PLU dite d'aléa résiduel (zone hydro géomorphologique) selon la définition des auteurs du PPRI.

D'abord, qu'entend-on par zone hydrogéomorphologique ?

Est-ce la définition du professeur Derruau dans son traité de géomorphologie (ouvrage de référence en la matière) ? : « L'évolution des formes de relief au cours des ères géologiques sous l'action des agents naturels (érosion et ses diverses formes, etc) ».

Si la zone déterminée par les auteurs du PPRI relève d'une telle définition, c'est donc à l'échelle d'ères géologiques qu'il faut l'envisager et plus précisément en lui ajoutant l'hydrologie à l'échelle de l'ère quaternaire au minimum au dernier épisode de la fonte des glaciers déterminant pour la forme des vallées des cours d'eau actuels.

Prenons le cas de l'Alzon et des limites de la zone d'aléa résiduel cartographiées par les auteurs du PPRI : elles remonteraient donc au dernier épisode de la fonte des glaciers du quaternaire, encore que l'on puisse s'interroger sur la présence de calotte glaciaire dans le bassin versant de l'Alzon !

Sinon question : comment scientifiquement les limites de cette zone ont-elles été établies ?

Plus prosaïquement, il paraît évident que cette zone dite d'aléa résiduel dans certains secteurs de la commune ait fait l'objet d'un tracé très généreux des auteurs du PPRI et mériterait des rectifications de détails mais non négligeables au moins dans 3 secteurs.

En premier la vallée de L'Alzon et de ses affluents justement :

- d'amont en aval : faire remonter la zone d'aléa résiduel, rive gauche, dans le quartier dit du Mas d'Ayrolles jusque pratiquement au chemin du Mas d'Ayrolles nous paraît une erreur. Un simple relevé topographique montrerait la différence de niveau entre la rivière et le site concerné.

- D'autre part, au lieu dit les Boissières et concernant les zones U4a et IVAU du PLU, le tracé de ladite zone résiduelle en rive gauche de l'Alzon paraît aberrant : à nouveau, un simple relevé topographique entre le lit de la rivière et les limites de ladite zone sur les parcelles 335-334-716-597-715-1274-536-556 le prouve. Plus précisément, même en 2002 (année de la plus forte inondation

connue par la commune), jamais le débordement de l'Alzon n'a dépassé le bas du chemin dit des Boissières parcelles 541-540-716-715-1275-534-1583.

- De l'avis même des chercheurs de l'Inra-CNRS, tous les bâtiments du centre de recherche situés sur les parcelles 334 et 335 n'ont jamais connu une goutte d'eau et notamment en 2002, pas plus d'ailleurs que l'habitation située sur la parcelle 1275. Ces informations peuvent être confirmées par M. Jean Fosset, ingénieur agronome en retraite à l'INRA et qui 20 ans durant s'est chargé des relevés météo dans ce secteur ; par M. le Professeur Vago, membre de l'Institut et par M. et Mme Noël, habitant la parcelle 1275, mais également par d'autres chercheurs sur le site ; M. Quiot, Mme Cerutti.

- Ajoutons qu'en 6 arrêtés de catastrophe naturelle pris sur Saint Christol de 1987 à 2002 avec pour causes des dégâts subis suite aux inondations, jamais les terrains et bâtiments du centre de recherche INRA-CNRS n'ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre due aux inondations.

- Enfin faire remonter en rive gauche la zone d'aléa résiduel aussi loin donnerait à la rivière sur une seule rive un lit majeur qui s'étalerait entre 400 et 600 m. L'Alzon n'est tout de même pas le Rhône !

- Il semblerait donc qu'une rectification s'impose en ce secteur ou alors qu'on nous explique pourquoi le quartier des Astries en aval et plus bas n'a pas été inclut dans sa totalité en aléa résiduel !!

En deuxième lieu le classement en aléa résiduel d'une partie de la ZAD de la Cave Coopérative et notamment la zone IIAU nous paraît non justifié, car autant le lieu dit la Draille en aval connaît des problèmes, autant ce secteur en est exempt.

Enfin des rectifications nous paraîtraient nécessaires au lieu dit Les Combes, U1 dans le PLU, qui ne présente pas de risque particulier, comme le lotissement du Mas Rouge avec ses aménagements d'importance au niveau hydraulique ainsi que certains secteurs du quartier du Planas.

En souhaitant que ces quelques remarques puissent retenir l'attention des commissaires enquêteurs.

Saint Christol les Alès, le 16 juillet 2010.

Grégory Thomas Jean Sirvin  
Conseiller Municipal Ancien Maire

# VOUS AVEZ DIT « LA GAUCHE POUR SAINT CHRISTOL »?

Sans cesse la majorité municipale se sent obligée de préciser qu'elle est « la gauche pour Saint Christol ». Il faut dire qu'outre le fait que toute la gauche ne se reconnaît ni ne se retrouve pas dans cette majorité, il est de plus en plus difficile de retrouver les mesures dites « de gauche » dans la politique qui est menée par la municipalité depuis deux ans et demi déjà. Pour preuves, quelques exemples de décisions prises ces derniers temps :

- Réinstauration de la notation pour les agents municipaux finalement abandonnée «à titre expérimental» pour 3 ans.
- Instauration d'un règlement intérieur « caporaliste ».
- Réorganisation des services en « pôle » sur le modèle de la ville d'Alès dirigée par la droite.
- Création d'un poste de DRH (Directrice des Ressources Humaines), sans doute pour mieux « manager » le personnel.
- Évaluation du personnel municipal sur « la manière de servir (sic) du fonctionnaire », sur l'introduction très « libérale » de la culture du résultat, mais -qu'on se rassure- en parfaite symbiose avec le décret d'application du 29 juin 2010 rédigé par le gouvernement Sarkozy.
- Augmentation significative des impôts locaux de plus de 10% qui pénalise surtout les classes moyennes (sur les taxes foncières et d'habitation) et modestes (principalement sur la taxe d'habitation), ainsi que l'agriculture (sur le foncier non-bâti).
- Instauration d'une taxe sur l'eau que vous retrouverez en supplément sur vos factures.

- Inertie totale pour défendre en l'accueillant un service public, en l'occurrence le centre de secours des pompiers.

- Une politique du logement social reposant sur de bonnes intentions et les projets laissés par l'ancienne municipalité à majorité socialiste, mais aucunement sur des projets propres à cette municipalité.

Bon j'arrête là la liste. Finalement la soit disant « gauche pour Saint Christol », à force de vous faire croire que « plus à gauche qu'eux, tu meurs », nous fait penser à ces restaurants dits gastronomiques qui présentent des menus forts alléchants et aux formules qui font rêver, mais lorsque les assiettes viennent sur la table, vous restez sur votre faim...

Et vous, vous en pensez quoi?

Vous en reprendrez bien encore pour 4 ans ? Putain ! 4 ans !

Aussi « à gauche »!

Avant tout « pour Saint Christol »!

Grégory THOMAS  
Conseiller Municipal



## BRÈVES

### POLITIQUE DE GAUCHE ?

Vu le nombre de « bureaux d'études » qui font le travail, à quoi servent les indemnités revalorisées en début de mandat ?...

A payer les commanditaires !

(c'est pas un peu un schéma... « patronal », ça ?)

## BULLETIN D'ADHESION

Nom .....Prénom.....

Adresse .....

Téléphone.....

Courriel.....

je souhaite être contacté(e) par un responsable d'Union & Dynamisme

je souhaite adhérer à Union & Dynamisme

Coupon à renvoyer à **Association « Union et Dynamisme »**  
1575 C ancien chemin Sommières - 30380 ST CHRISTOL LES ALES

Blog : [www.unis30380.org](http://www.unis30380.org) • Courriel : [contact@unis30380.org](mailto:contact@unis30380.org)

**Dimanche 2 Janvier 2011**  
**15h à la Maison pour Tous**

**GRAND LOTO ANNUEL**

**de l'association**

**UNION & DYNAMISME**

**NOMBREUX LOTS**